



**Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit**

## Bulletin d'information municipale - N° 6 • Janvier 2022

### SOMMAIRE

- 01 Edito
- 02 Les Travaux
- 03 La forêt
- 04 Parc photovoltaïque
- 05 Le recensement
- 05 Rentrée scolaire 2022 à Chavornay
- 05 Adressage
- 06 L'élagage
- 06 Extinction éclairage public
- 07 Le reliquaire de Saint Arthaud
- 08 Odynéo
- 09 Conseillers numériques
- 09 ADIL
- 10 ADAPA
- 11 Urbanisme en 1 clic
- 12 Etat-civil
- 12 Infos utiles
- 12 Voeux

Madame, Monsieur,

**N**otre bulletin semestriel, vous le savez désormais, a pour vocation de vous donner un écho de proximité de la vie municipale.

Après un été qui n'en a eu que le nom et un peu de liberté retrouvée, les pages de 2021 se sont refermées avec une reprise de la pandémie qui n'a, malheureusement, pas épargné notre commune.

Une fois de plus nous faisons appel à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières encore en vigueur et la stratégie vaccinale se poursuit à Brénaz et à Plateau d'Hauteville pour ce qui concerne notre territoire.

C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus.

Nous avons espéré, jusqu'au dernier moment, retisser les liens qui ont pu se distendre avec la COVID en donnant rendez-vous à nos aînés pour le repas de fin d'année et à toute la population pour les vœux. Cependant, c'est avec beaucoup de regrets que nous avons annulé ces manifestations, conformément aux recommandations gouvernementales, et pour la sécurité de tous.

Depuis deux ans, nos vies sont bouleversées et nous devons nous adapter à cette situation.

Notre équipe continue, malgré tout, à travailler avec détermination et conviction à la poursuite de notre action, dans un esprit d'équité. Ainsi, plusieurs chantiers de rénovation de notre patrimoine sont en cours ou démarreront prochainement.

L'année 2022 sera une année riche sur le plan politique avec les élections présidentielles et législatives. Ce sera l'occasion, pour chacun, d'exercer sa citoyenneté pour la vitalité démocratique et pour l'avenir de notre pays.

Je profite de cet éditorial pour souhaiter aux associations et à leurs bénévoles, ainsi qu'aux artisans, commerçants, agriculteurs et autres acteurs économiques, la réussite dans leurs activités et leurs projets. Ils contribuent tous au dynamisme de notre commune. Je remercie également pour leur implication et leur disponibilité les élus qui m'entourent, ainsi que les enseignants et le personnel communal pour leur action au service de tous nos concitoyens.

En attendant, je vous souhaite, au nom du conseil municipal et en mon nom, nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et d'épanouissement. Que 2022 soit pour vous une année solidaire et généreuse, qu'elle favorise la réussite de nos jeunes et qu'elle offre de belles perspectives à chacun d'entre vous. ■

Bien à vous - **Annie MEURIAU**



**M**ême si toutes les opérations inscrites au budget 2021 n'ont pas encore donné lieu à un paiement sur l'exercice ou si d'autres ont pris du retard, on peut noter que globalement les engagements ont bien été respectés et les réalisations sont conformes aux prévisions budgétaires :

### **Principales opérations en cours :**

Réhabilitation de la cure de Chavornay et aménagement de ses abords (intervention des entreprises prévue au cours du 1er trimestre 2022).

Achat d'un nouveau tracteur et accessoires en remplacement des tracteurs de Brénaz et Lochieu pour un montant de 38 276 € TTC (livraison prévue 1er trimestre 2022).

Acquisition de terrains à Virieu le Petit en vue de créer une réserve foncière (acte de vente signé le 7 janvier 2022) pour un montant de 53 000 €.

Réhabilitation du petit patrimoine : les travaux concernant les fours et lavoirs de Brénaz et Méraléaz, la tour d'Assin, la croix du Colombier ont été réalisés pour un montant de 39 569 € TTC. Les autres travaux (rénovation du lavoir du Moulin d'Arvière, des granges de Fallavier et du Forestel ainsi que la sacristie de Virieu-le-Petit) se dérouleront en 2022.

Dans le cadre du plan de relance, plantation à l'automne 2022 de différentes essences dans la forêt de Brénaz.



### **Opérations programmées et achevées en 2021 :**

Maillage du réseau d'eau potable entre Lochieu et Virieu-le-Petit pour un montant total de 141 600 €, financé par une subvention du Département de l'Ain de 24 750 € et un emprunt de 50 000 €.

Réfection de l'assainissement non collectif de la mairie de Lochieu et des logements communaux (38 060 €).

En lien avec l'étude de la carte communale, réalisation du zonage d'assainissement de la commune : 11 460 € avec une subvention à hauteur de 2 292 € par le département de l'Ain.

Aboutissement de l'étude sur l'élaboration de la carte communale dont l'approbation par le conseil municipal puis par le Préfet devrait intervenir au début de l'année 2022.

### **Un important programme de voirie a été engagé en 2021 :**

- Sur la voirie intercommunale (transférée à la CCBS) : réfection de la rue du Four (340 ml) à Brénaz, de la rue des Caves (200 ml) à Ouche et de l'impasse de Champ Rosset (50ml) et du chemin de la Blada (150 ml) à Chavornay.
- Sur la voirie communale : reprofilage en enrobé de la place de la Maladière à Brénaz (41 081 €) et de la cour de l'église de Lochieu (16 483 €); reprise en bicouche des chemins du Loirin à Virieu-le-Petit, sous la Velle à Lochieu, du Cimetière et des Moulins à Brénaz pour un montant total de 32 625 €. La mise en place d'enrobé à froid et de point à temps a été effectuée par les employés communaux ; travaux d'épavage le long des voies.

Entretien des bâtiments communaux : principalement les travaux dans le logement de l'école de Brénaz (aménagement d'une cuisine) et la pose de volets roulants dans un logement de Virieu-le-Petit. A noter également, en lien avec le SIVOM du Valromey, compétent pour l'immobilier scolaire, la rénovation d'une partie de la toiture de l'école de Virieu-le-Petit et la peinture des salles de classe de Virieu-le-Petit.

L'achat de nouvelles tables à l'école de Virieu-le-Petit et de matériel informatique à l'école de Brénaz. L'achat de divers matériels tels qu'un radar pédagogique, d'une saleuse, d'une tronçonneuse... ■

# FORÊT : POINT SUR LES PEUPELEMENTS DÉPÉRISSENTS ET LEUR RENOUVELLEMENT

Les forêts des montagnes de l'Ain connaissent d'importants dépérissements. Depuis 2018, les sécheresses successives provoquent un stress hydrique important des sapins et épicéas. Le manque d'eau peut causer la mort des arbres, ou les rendre vulnérables. Affaiblis, ils subissent des attaques massives d'insectes ravageurs, comme le scolyte, dont la prolifération est favorisée par les températures élevées.

## Des dépérissements qui touchent nos forêts

Pour les forêts d'Arvière-en-Valromey, les dégâts sont essentiellement observés en bas de versant jusqu'à environ 1200m d'altitude. Mais les forêts de Brénaz et Lochieu ont été plus touchées que celles de Virieu-le-Petit et Chavornay.

Si cette année plus froide et pluvieuse a permis de redonner un peu de vigueur aux arbres, les trois années précédentes ont malgré tout laissé des séquelles. En juin, des attaques de scolytes sur l'épicéa ont à nouveau été observées jusqu'à 1350m, dans les secteurs du col de la Biche et de Hergues. Le hêtre commence également à montrer des signes d'affaiblissement avec l'apparition des branches sèches dans le houppier.

## Une récolte de bois adaptée et solidaire

Durant cette crise, les communes forestières et l'ONF ont décidé de réduire nettement les coupes de « bois vert » pour concentrer les exploitations et les ventes sur des coupes d'arbres dépérissants. Ceci afin d'écouler et de valoriser au mieux ces bois avant qu'ils ne soient inutilisables. Sur les versants ouest du Valromey, le Plateau d'Hauteville ou le pays de Gex, très impactés, d'importants volumes de bois scolytés ont ainsi pu être écoulés. Pour la commune d'Arvière-en-Valromey, cette stratégie a permis de commercialiser près de 4000 m<sup>3</sup> de bois secs et dépérissants.



La modification des programmes de coupes par solidarité entre les communes, en limitant l'offre de bois vert, représente 40% de coupes en moins dans la forêt d'Arvière-en-Valromey par rapport aux moyennes d'avant crise. Même avec les coupes répétées sur les secteurs atteints de Brénaz et Lochieu, à l'échelle de la forêt communale, les prélèvements ont été plus faibles que l'accroissement biologique (volume produit annuellement par les arbres en croissance).

## L'avenir de nos forêts

Il nous faut désormais nous concentrer sur le renouvellement des secteurs sinistrés. Avec les incertitudes qu'entraînent les changements climatiques, le maître mot est de favoriser une grande diversité d'essences. On privilégiera donc en grande majorité l'accompagnement des régénérations naturelles autour des sapins, hêtres, chênes, érables, frêne, tilleuls, fruitiers...

Dans les secteurs où la régénération est absente ou insuffisante, des plantations pourront venir compléter le renouvellement naturel.

## Des plantations financées par le Plan de Relance

Avec les aides du Plan de Relance de l'État, la commission forêt a retenu le projet de replanter 1ha (sur les 1444 ha de la forêt communale). Ces plantations seront réalisées en 7 trouées de 0,15 ha en moyenne sur les parcelles R et S de la forêt de Brénaz. Dans une logique « d'enrichissement » de la diversité, afin d'augmenter la résilience de la forêt face aux effets du changement climatique, quatre essences ont été retenues : mélèze d'Europe 55%, chêne sessile 16%, Douglas vert 16% et érable plane 13%.

Ces plantations devraient avoir lieu à l'automne 2022. Elles seront réalisées à la main et ne nécessiteront pas de préparation préalable avec des engins de travail du sol. ■

Thomas BENOIT

Technicien forestier territorial

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DES LÉZINES

**L**e parc photovoltaïque des Lézines : mythe ou réalité ?

Tout d'abord un peu d'histoire : Le lieu-dit les Lézines comprend une parcelle communale dite « les communaux » de 6 ha environ. Compte tenu de sa faible valeur agricole elle était dédiée au pâturage des animaux de la commune de Vieu. Au fil du temps, les vaches désertent ce lieu, les broussailles épineuses et les buis occupent alors le terrain et des dépôts de matériaux y trouvent refuge.

Dès 2010, la commune de Chavornay initie le projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol sur cette parcelle en friche. Un dossier est donc élaboré avec un « développeur » de projet au sol.

En 2013, face au développement rapide (trop rapide à son goût) de ce genre de projets le gouvernement vote un moratoire de 2 ans, stoppant net toute évolution.

Après cette déconvenue, contact est pris avec la société IRISOLARIS. Nouveau projet, nouveaux dossiers administratifs fastidieux ; Il faut tenir compte de la carte communale, de la loi Montagne, du code de l'urbanisme, du code rural, de Natura 2000, des monuments historiques, des trames vertes et bleues, de la faune, de la flore, de l'hydrologie, de la géologie, du niveau de sismicité, de l'aviation civile..., avec bien sûr un dossier pour chaque sujet.



En 2017, le dossier complet du permis de construire est enfin déposé (une bonne vingtaine de kilos de papier) au service départemental de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour une instruction de 6 mois. Nouvelle déconvenue quelques mois plus tard, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) retoque le permis au prétexte que la parcelle est classée « Naturelle » dans la carte communale de Chavornay malgré toutes les précautions urbanistiques prises.

La commune de Chavornay décide alors de refaire sa carte communale en 2018. S'ensuit la fusion des 4 communes constituant Arvière-en-Valromey et un temps administratif lourd à gérer avant de relancer la construction d'une carte communale intégrant les 4 entités.

Nous sommes actuellement en fin de montage de cette nouvelle carte communale. La parcelle est maintenant classée constructible et dédiée aux énergies renouvelables. Le nouveau permis de construire (déposé par la même société IRISOLARIS) est presque terminé. Nous sommes en attente du résultat d'une étude environnementale 4 saisons, laquelle nous a révélé une surprise : la « laineuse du prunellier » (espèce protégée) occupe le terrain, il faudra donc lui trouver un territoire équivalent. Une étude de 6 mois est bien sûr nécessaire !

Bref, le temps de terminer la carte au printemps 2022, de déposer le permis de construire au printemps également avec 6 mois d'études, d'attendre le résultat de l'étude environnementale, Le mythe deviendra, nous l'espérons tous, réalité.

Cette centrale solaire au sol permettra d'alimenter en électricité environ 2 000 personnes hors chauffage. L'électricité produite sur le site sera revendue à EDF. Par ailleurs, un éleveur pourra faire pâturer sous convention des ovins afin d'entretenir le site et le valoriser par le pastoralisme.

Un bail de 20 ans renouvelable amènera un revenu locatif à la commune, les taxes afférentes à l'exploitation s'ajouteront à ce gain. Un financement participatif public permettra aux citoyens et aux collectivités de s'engager et de soutenir ce projet environnemental.

Nous espérons, après plus de 12 ans de travail, voir réaliser cet aménagement qui nous permettra de mettre nous aussi notre pierre à l'édifice environnemental. ■

# RECENSEMENT DE NOTRE COMMUNE

## DU 20 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2022

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Il permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe. Le recensement est rendu obligatoire par la loi.

Trois agents recenseurs ont été recrutés par la mairie et formés à la procédure :

- Mme Yannick DIDELON pour Brénaz et Lochieu
- Mme Gaëlle VUILLERMET pour Virieu-le-Petit
- Mme Sophie ROUSSET pour Chavornay



Elles vous remettront vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elles vous remettront des questionnaires papier qu'elles viendront ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter leur travail, merci de leur réserver un bon accueil et de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent. ■

## RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2022 À CHAVORNAY

Comme nous l'avons évoqué lors d'une réunion de parents en 2019 à Chavornay, il est toujours envisagé que les enfants soient scolarisés sur la commune d'Arvière-en-Valromey du fait que l'école de rattachement se situe sur la commune.

Nous avons pris attache auprès de l'éducation nationale qui a émis un avis favorable.

Nous étudions actuellement, avec les services de transports de la région, la mise en place d'un ramassage scolaire à partir de Ouche. Ce transport rejoindrait les écoles de Brénaz et de Virieu-le-Petit. Une prochaine réunion avec les familles de Chavornay est prévue le 26 janvier 2022 à 19 heures en salle de réunion de la mairie déléguée de Chavornay. ■



## ADRESSAGE

Bon nombre de personnes rencontrent encore des difficultés avec l'adressage malgré nos sollicitations auprès des services de la poste. Nous allons essayer d'enregistrer toutes les adresses avec la Base Adresse Nationale (BAN) qui référence l'intégralité des adresses sur le territoire français. Elle permet de localiser efficacement une adresse sur le territoire français pour faciliter la distribution du courrier et des colis, les actions des services départementaux d'incendie et de secours...

Pour toutes les communes déléguées, il est rappelé qu'il convient de bien noter :

- Nom du destinataire
- Numéro et nom de la rue
- Nom du hameau
- 01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY



Pour ce qui concerne les secours, l'alerte est une action capitale car elle conditionne le devenir des victimes et permet, lorsqu'elle est bien effectuée, l'envoi et l'arrivée rapide de moyens de secours adaptés sur les lieux de l'accident ou du sinistre. Il convient là aussi de bien préciser le nom de la rue, le hameau, le village et le nom de la commune. ■

# ÉLAGAGE DES ARBRES ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

## *Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité.*

Les arbres, haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. L'hiver, les chutes de neige alourdissent les branches qui s'inclinent voire tombent sur la chaussée gênant le passage des engins de déneigement et toute circulation plus généralement.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à l'élagage des arbres, la taille et l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).



Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (électricité, téléphonie, éclairage public, fibre optique).

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. ■

**La réglementation européenne interdit de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux du 1er avril au 31 juillet.**



## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**« L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ».**

La municipalité a, ainsi, exprimé sa volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de la protection de la biodiversité.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans de nombreuses communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable, en matière de sécurité. Côté sécurité routière, on note une plus grande vigilance des usagers de la route et une diminution de la vitesse. En matière de délinquance, on constate que 80 % des cambriolages se produisent le jour et plus particulièrement en fin de journée, donc en dehors des plages d'extinction de l'éclairage public.

L'extinction nocturne de l'éclairage public aurait pu être un sujet sensible au sein de la commune. Aussi, en amont de toute décision, nous avons organisé une réunion publique le 4 novembre dernier pour informer et consulter la po-

pulation. La majorité des personnes ayant

assisté à cette consultation a répondu très favorablement à ce projet et nous ne pouvons que nous en féliciter.

La modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public **de 23 h à 6 h** a fait l'objet d'un arrêté municipal et d'une délibération prise en conseil municipal du 29 novembre 2021.

La commune a procédé à l'installation d'horloges et adapté son réseau pour permettre cette coupure de nuit. Il est prévu la mise en place de LED sur les lampadaires en remplacement des ampoules actuelles lorsque celles-ci seront défectueuses. Des panneaux seront implantés prochainement à chaque entrée de la commune conformément à la réglementation. ■



# LE RELIQUAIRE DE SAINT ARTHAUD

Le reliquaire de Saint Arthaud est prêté par convention aux moines de la Chartreuse de Portes, en lien avec le diocèse de Belley-Ars et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette convention a été renouvelée cette année pour 5 ans et nous nous sommes rendus sur place pour la signer et se rendre compte du bon état de conservation du reliquaire comme le prévoit le contrat.

Régulièrement les moines de Portes viennent prier Saint Arthaud à l'église de Lochieu et se rendent ensuite à pied jusqu'au site de la chartreuse Sainte Marie d'Arvières fondée par Saint Arthaud au XII<sup>ème</sup> siècle. ■

## Un peu d'histoire (Wikipédia, Paul Percevaux)

Saint Arthaud naît au château de Sothonod en 1101, comme fils unique. Dès l'enfance, selon la légende, il est renommé pour son humilité et son goût de l'Évangile. Devenu page à l'âge de dix-sept ans du comte de Savoie Amédée III, il reste à la cour de Chambéry pendant trois ans avant d'entrer à la chartreuse de Portes rejoindre Bernard de Varins son prieur. En 1123, Arthaud est élevé à la prêtrise.

Humbert de Grammont, évêque de Genève, souhaitant avoir une chartreuse dans son diocèse, choisit Arthaud pour mener à bien son projet. Amédée III comte de Maurienne, de Belley et de Savoie, protecteur des abbayes cisterciennes de Saint Sulpice, de Chézery, d'Hautecombe et des chartreuses de Portes et de Meyriat, sera le fondateur civil d'Arvières et la dote de vastes forêts de sapins, comprenant entre autres l'actuelle forêt d'Arvières. C'est donc en 1152, avec six compagnons, qu'Arthaud retourne sur la terre de ses ancêtres fonder la chartreuse d'Arvières.

En 1188, à 87 ans, il est nommé évêque de Belley. Il démissionnera 2 ans plus tard pour retrouver sa solitude monastique. Après sa mort le 6 octobre 1206, il est inhumé dans un tombeau de pierre devant la porte de l'église de la chartreuse d'Arvières. En 1791, la Convention chasse les derniers moines de la Chartreuse, et à cette occasion les reliques de Saint Arthaud seront déposées dans une châsse, installée dans l'église de Lochieu. Les bâtiments de l'abbaye seront vendus à Maître Cyvoct, notaire de Belley, qui en fait une carrière de pierres.

Sa fête, fixée le 6 octobre est confirmée, et étendue à toute l'Europe par le pape Grégoire XVI le 2 janvier 1834.



# LE PÔLE ODYNEO S'INSTALLE SUR LA VILLE DE BELLEY

**odynéo**  
HANDICAP ET PARCOURS DE VIE

**E**n 1978, le CAT ouvre ses portes et apporte une dynamique au village de Virieu-le-Petit où un certain nombre d'habitants feront carrière.

Depuis plus d'une quarantaine d'années, cet établissement qui ne cesse de se développer voit se succéder projets, restructuration et extension. 2018 est une année importante, parmi tant d'autres, où l'ARIMC devient Odyneó. Cette même année où le Pôle du Colombier fête alors ses 40 ans, le Service d'Accueil de Jour s'installe à la Zone Artisanale La Léchère, le Foyer d'Hébergement du Montillet s'implante sur la ville de Belley où l'ensemble des ateliers ESAT se sont ancrés l'année précédente.

Aujourd'hui cette volonté d'investir la ville de Belley se poursuit, avec la création d'un Service d'Accueil de Jour à visée inclusive pour 20 personnes, prochainement situé dans de nouveaux locaux

à « La vieille Porte ». Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale qui accompagne actuellement 50 personnes en situation de handicap, dont le bureau est situé à Artemare, sera alors implanté boulevard du mail au rez-de-chaussée d'un immeuble. Une antenne restera à Virieu-le-Petit. Dans cet immeuble « Résidence du Mail », 14 appartements permettront d'accueillir 10 usagers actuellement accompagnés par le SAVS renforcé et 4 usagers qui bénéficieront d'un nouveau dispositif, « l'Académie de Vie à Domicile ». Ce dernier est tel un centre de formation pour des personnes qui à ce jour ont besoin d'un accompagnement de proximité et qui grâce à ce dispositif, pourront envisager une vie à domicile.

S'implanter sur la ville de Belley est un réel projet, une volonté de la part du Pôle du Colombier en harmonie avec le site principal de Virieu-le-Petit. Un travail en étroite collaboration s'opère entre les deux sites afin de rendre attractifs chacun d'entre eux. ■



# CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Sur une durée de deux ans, l'État finance la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers numériques France Services dont 30 pour le département de l'Ain.

La vocation des conseillers numériques est d'accompagner tous ceux qui sont peu familiers des outils numériques en ligne pour se les approprier et les utiliser dans leurs activités du quotidien, comme par exemple :

- Apprendre à se servir des différents équipements informatiques,
- Être autonome dans la navigation sur Internet,
- Se former à la rédaction et l'envoi d'emails, au traitement de texte et à la gestion de contenus numériques (création, stockage, partage),
- Maîtriser pleinement l'usage d'un smartphone, notamment pour installer et utiliser des applications,
- Obtenir les clés de compréhension du vocabulaire numérique,
- Réaliser des démarches administratives en ligne,
- Réaliser des achats depuis Internet,
- Faire un CV,
- Communiquer avec des proches,
- Prendre un rendez-vous médical...

Les conseillers numériques pourront également organiser et animer des ateliers individuels ou collectifs de formation ou encore faire une démarche administrative à la place d'un usager grâce à Aidants Connect.

**Une réunion d'information à la salle des fêtes de Virieu-le-Petit devrait avoir lieu courant février** afin de présenter les actions du conseiller numérique aux habitants. Lors de cette réunion, des fiches de renseignements seront transmises afin d'évaluer les compétences numériques et les besoins de chacun. ■



## UNE QUESTION SUR VOTRE LOGEMENT : DES JURISTES VOUS INFORMENT GRATUITEMENT !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.

Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs / locataires / collectivités et acteurs du logement), près de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04.74.21.82.77, nous adresser un mail [adil@adilo1.fr](mailto:adil@adilo1.fr), ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts sans interruption du lundi au jeudi de 9 heures à 18 heures et le vendredi de 9 heures à 17 heures. ■

**ADIL de l'Ain**

**34 rue du Général Delestraint,**

**01 000 Bourg en Bresse**

**Tel : 04.74.21.82.77**

**Mail : [adil@adilo1.fr](mailto:adil@adilo1.fr)**

**Site internet : [adilo1.org](http://adilo1.org)**

**adil**  
de l'Ain

Depuis plus de 60 ans dans tout le département de l'Ain, l'ADAPA s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, ayant fait le choix de rester à domicile. Dans une démarche de prévention des fragilités et d'accompagnement des proches aidants, l'ADAPA s'engage à organiser des services d'aide et d'accompagnement pour permettre un maintien à domicile de qualité tout en respectant le projet de vie des personnes.

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins. ■

**Votre contact de proximité : Magali Chatel**

**Maison de santé, 50 rue du stade 01510 Virieu-le-grand**

**04 74 45 59 62 - [contact@adapa01.com](mailto:contact@adapa01.com)**

**[www.adapa01.fr](http://www.adapa01.fr)**

**adapa**  
AIDER & ACCOMPAGNER  
À DOMICILE  
RÉSEAU  
UNA

**Nos services**  
D'AIDE À LA PERSONNE

Renseignements  
et prise de rendez-vous  
[contact@adapa01.com](mailto:contact@adapa01.com)  
04 74 45 59 62  
[www.adapa01.fr](http://www.adapa01.fr)

Retrouvez votre  
antenne de proximité  
**ADAPA** au :  
Maison de santé  
50 rue du stade  
01510 Virieu-le-Grand

**On recrute !**  
dans tout le département de l'Ain  
**REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES  
DE PROFESSIONNELS !**  
Pour plus de renseignements  
rendez-vous sur [www.adapa01.fr](http://www.adapa01.fr)  
rubrique «Nous rejoindre»

Devenez  
acteur  
de l'économie  
sociale et  
solidaire

Aide aux proches aidants  
Prévention  
Objets connectés  
Aide et soins à domicile  
Portage de repas  
Aide à la fonction d'employeur  
Alternatives aux domiciles  
Transport accompagné

## LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera possible pour les usagers de saisir en ligne les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée.

### Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

- Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.
- Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

- Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
- Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

### Quels dossiers sont concernés par la saisine par voie électronique ?

- Certificat d'urbanisme informatif - certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclaration préalable de travaux - déclaration préalable de travaux maison individuelle
- Déclaration préalable de lotissement
- Permis de construire - permis de construire maison individuelle
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration d'intention d'aliéner



### Une adresse unique :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/communesList>

Une fois déposée, votre demande sera transmise au service instructeur par voie dématérialisée. Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

Plus d'informations sur [www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)  
Tél. 04 79 81 41 05



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier recommandé, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

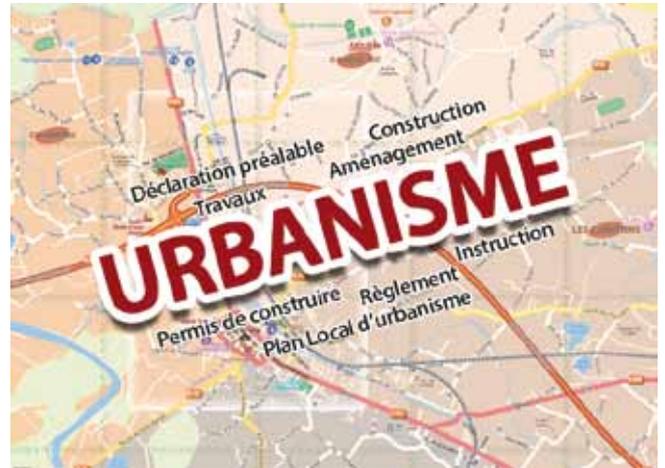


**BUGEYSUD**  
Communauté de communes

## A SAVOIR...



## URBANISME EN 1 CLIC



### Une adresse unique :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/communesList>

Rendez-vous sur le site internet de votre commune ou de la communauté de communes Bugey Sud pour accéder au lien du service en ligne et à toutes les informations. Une fois déposée, votre demande sera transmise au service instructeur par voie dématérialisée.

### Quels sont les bénéfices du service en ligne ?

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer

aux horaires d'ouverture des mairies : Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

### Et toujours...

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

Ce dispositif concerne les communes de : Andert-et-Condoin, Arboys-en-Bugey, Artemare, Arvière-en-Valromey, Bellef, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut-Valromey, Izieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélinieux, Parves-et-nattages, Peyrieu, Polliou, Prémeyzel, Saint-Germain-les-Paroisses, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes.

Plus d'informations sur [www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)  
Tél. 04 79 81 41 05



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes



## DÉPOSER MON PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE



Les communes de Bugey-Sud sont prêtes à recevoir vos demandes de permis de construire, de déclaration préalable de travaux ou de certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.



# ÉTAT CIVIL

## Naissance :

Camille LYVET, le 23 décembre 2021 - Virieu-le-Petit

## Mariages :

Thierry RODRIGUEZ et Nadine BINDER,  
le 31 juillet 2021 - Virieu-le-Petit  
Hervé MILLION-BREDAZ et Valérie MATHIEU,  
le 22 août 2021 - Virieu-le-Petit

## Décès :

Alain CLEYET, le 14 septembre 2021 - Odynéo - Virieu-le-Petit  
Ulysse RAYNAUD, le 21 octobre 2021 - Virieu-le-Petit  
Lucien JACQUET, le 17 novembre 2021 - Virieu-le-Petit  
Michel LEGER, le 21 décembre 2021 - Virieu-le-Petit



# INFOS UTILES

**Mairie : 04 79 87 62 61**

Fax : 04 79 87 53 65

80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit  
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY

**E-mail :**

**contact@arvriere-en-valromey.fr**

Horaires d'ouverture au public :

**Lundi : 9h-12h**

**Mardi : 9h-12h**

**Mercredi : 9h-12h**

**Jeudi : 13h-17h30**

**Vendredi : 9h-12h**

**Mme Annie MEURIAU,**

**Maire : 06 11 53 90 79**

**Réservation :**

**Cantine&Garderie : 06 75 31 36 85**

**periscolaire.arvriere@k-net.fr**

Locations salles de la commune & Refuge Grange-d'en-Haut :  
**06 75 31 36 85 - locations.arvriere@k-net.fr**

Nous  
souhaitons la  
bienvenue à  
tous les  
nouveaux  
habitants qui  
se sont  
installés sur  
notre  
commune  
ces  
6 derniers  
mois.



## Mme Annie MEURIAU

Maire d'Arvière-en-Valromey, Conseillère Départementale

**Mme Pascale MARTINOD**, Maire déléguée de Brénaz

**M. Maurice BALLAND**, Maire délégué de Virieu-le-Petit

**M. Gérard BERTHIER**, Maire délégué de Lochieu

**M. Robert SERPOL**, Maire délégué de Chavornay

L'ensemble des Conseillers Municipaux et les Agents Communaux

*vous adressent, à vous et vos proches, tous leurs vœux de bonheur,  
de santé et de réussite pour cette nouvelle année.*

